

QUE CHANGERAIT LA REFORME DU COLLEGE POUR VOS ENFANTS ?

Information destinée aux parents des élèves de CM1-CM2



UNE REFORME EN TROMPE-L'OEIL

Tout le monde a entendu parler de la disparition des options considérées par le ministère comme élitistes (allemand bilangue, latin, classes européennes). Nous regrettons cette disparition, que le ministère justifie par la redistribution des moyens de ces options à l'ensemble des élèves, au nom de l'égalité des chances.

Qu'en est-il exactement ?

Actuellement, l'élève qui n'a pas d'options « élitistes » reçoit 109,5 h de cours, en cumulant les horaires hebdomadaires de chaque niveau (27 en 6ème, 25,5 en 5ème, 28,5 en 4ème, 28,5 en 3ème). Avec la réforme, ce même élève ne recevra plus que 104 heures (26 chaque semaine par année).

Pourquoi la ministre affirme-t-elle que les élèves recevront 116 heures ?

Elle intègre dans son calcul une marge horaire de 3 heures, destinée à travailler en petits groupes ou à faire des dédoublements, voire à rétablir les options « élitistes ». Il est impossible de prévoir quel sera le total horaire reçu par l'élève moyen, l'utilisation de cette marge relevant de l'autonomie de l'établissement. Un élève ne recevra pas la totalité de cette marge de trois heures : **en aucun cas, on n'atteint le total de 116 heures !**

QU'EST-CE QUI ATTEND VOS ENFANTS EN 6ème ?

En 6ème, ils auront donc 26 heures de cours. Cependant, leur présentation est trompeuse: en effet, 3 d'entre elles seront à déduire pour les consacrer à « l'enseignement personnalisé ». Il faudra donc les retirer aux différentes disciplines. D'où deux possibilités :

- Enseignement en petits groupes, ce qui réduit de fait l'horaire de l'élève dans les disciplines concernées.
- Enseignement en classe entière et c'est un abus de langage de parler d'enseignement personnalisé.
- La possibilité d'apprendre une deuxième langue vivante dès la 6ème disparaît.

QU'EST-CE QUI ATTEND VOS ENFANTS EN 5ème, 4ème, 3ème ?

En cycle central, l'élève recevra chaque semaine 26 heures de cours, donc globalement moins que dans le système actuel. Mais 4 heures devront être retirées aux horaires disciplinaires, selon des modalités définies localement, pour être consacrées aux EPI.

Qu'est ce que les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) ?

C'est le cœur de la réforme : en effet, d'après la ministre, nos élèves s'ennuient au collège à cause de la structuration de l'enseignement en disciplines. Celles-ci ne seraient plus adaptées aux besoins des jeunes. Les EPI leur rendraient par magie le goût d'apprendre en combinant plusieurs disciplines autour de la réalisation d'un projet pédagogique.

Rien n'empêche des collègues de monter des projets pédagogiques, et certains le font. Notons aussi que les professeurs du secondaire sont des spécialistes de leur discipline, qu'ils y sont très attachés, et considèrent à juste titre qu'ils ne sont pas compétents pour enseigner d'autres disciplines.

Nous avons pu constater l'échec des IDD (itinéraires de découverte), mis en place en 2002, qui reposaient sur les mêmes principes. En effet, imposer cette démarche pédagogique à l'ensemble des enseignants s'est révélé contre-productif et l'intérêt pédagogique de l'interdisciplinarité reste à démontrer.

Or, les IDD avaient été mis en place en ôtant aux disciplines des moyens qui n'ont pas été récupérés à leur disparition. En sera-t-il de *même* pour les EPI ?

Voilà pourquoi les enseignants du second degré se mobilisent très majoritairement contre la réforme.

Ils seront en grève le 11 juin et vous invitent à la manifestation à 14 heures à Bourg en Bresse au marché couvert.